

DELIBERATION N° 14

Marché public de Services et Fournitures Courantes Contrat de vente d'énergie

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Effectif légal : 39

Nombre de conseillers en exercice : 39

Nombre de présents : 32

Nombre de votants : 38

LE 15 DECEMBRE DEUX MILLE ONZE

Le Conseil Municipal de la Ville de DIEPPE s'est réuni au lieu ordinaire de ses séances, sur convocation du Maire en date du 7 décembre 2011 et sous la présidence de Monsieur Sébastien JUMEL, Maire.

Sont présents : M. JUMEL Sébastien, M. FALAIZE Hugues, M. LEVASSEUR Thierry, Mme DELANDRE Béatrice, M. TAVERNIER Eric, M. LECANU Lucien, M. LEFEBVRE François, Mme CARU-CHARRETON Emmanuelle, Mme GAILLARD Marie-Catherine, M. ELOY Frédéric, Mme RIDEL-FARGE Patricia, M. CUVILLIEZ Christian, Mme COTTARD Françoise, M. BEGOS Yves, M. LAPENA Christian, M. VERGER Daniel, Mme DUPONT Danièle, M. BREBION Bernard, M. DUTHUIT Michel, M. MENARD Joël, Mme AVRIL Jolanta (à partir de la question n°3), M. BOUDIER Jacques, Mme AUDIGOU Sabine, Mme EMO Céline (à partir de la question n°3), Mme GILLET Christelle, Mme SANOKO Barkissa (à partir de la question n°30), M. PAJOT Mickaël, Mme LEMOINE Françoise, Mme THETIOT Danièle, M. HOORNAERT Patrick (à partir de la question n°16), Mme ORTILLON Ghislaine, M. GAUTIER André, Mme OUVRY Annie, M. BAZIN Jean.

Sont absents et excusés : Mme LEGRAND Vérane, Mme CYPRIEN Jocelyne, Mme LEGRAS Liliane, Mme MELE Claire, Mme AVRIL Jolanta (jusqu'à la question n°2), Mme EMO Céline (jusqu'à la question n°2), Mme SANOKO Barkissa (jusqu'à la question n°29), M. CHAUVIERE Jean Claude, M. HOORNAERT Patrick (jusqu'à la question n°15).

Pouvoirs ont été donnés par : Mme LEGRAND Vérane à M. LEVASSEUR Thierry, Mme CYPRIEN Jocelyne à M. BEGOS Yves, Mme LEGRAS Liliane à M. DUTHUIT Michel, Mme MELE Claire à M. LAPENA Christian, M. CHAUVIERE Jean Claude à M. TAVERNIER Eric, M. HOORNAERT Patrick à Mme THETIOT Danièle (jusqu'à la question n°15).

Le quorum étant atteint, le Conseil Municipal peut valablement délibérer.

Secrétaire de séance : M. PAJOT Mickaël.

.../...

Mme Marie-Catherine GAILLARD, Ajointe au Maire, expose que Sodineuf est gestionnaire du réseau de chaleur Quenouille qui alimente en chauffage l'école Maternelle Langevin, l'école Primaire Langevin et le Centre Le Drakkar. L'exploitation de ce réseau Sodineuf est confiée depuis le 7 février 2001 à l'entreprise DALKIA. En 2011, le contrat d'exploitation de Dalkia est arrivé à échéance et Sodineuf a renégocié les conditions économiques de la fourniture de chauffage.

Ce nouvel accord va modifier la tarification appliquée aux 3 établissements de la Ville.

Il est donc nécessaire de revoir la convention entre la Ville, Sodineuf et son fournisseur d'énergie pour tenir compte de l'évolution des relations contractuelles entre Sodineuf et son fournisseur.

Le contrat proposé (joint en annexe) est une convention tripartite d'une durée de 12 ans, qui a pour objet de définir les conditions d'alimentation, de vente d'énergie, d'entretien et de gros entretien pour les trois bâtiments communaux mentionnés plus haut.

La tarification proposée est plus avantageuse que celle de l'ancienne convention. La ville va réaliser une économie de l'ordre de 10 % :

| Situation actuelle (1) | | | | | | |
|------------------------|----------|-----------|------------|------------|----------------|-----------------|
| Etablissements | Qté 2010 | € ht/ MWh | P1 en € HT | P2 en € HT | P3 en € HT | Total en € HT |
| Maternelle | 96 | 45.231 | 4342.18 | 941.6 | 734.36 | 6018.14 |
| Primaire | 405 | 45.231 | 18318.56 | 3638.2 | 3229.6 | 25186.36 |
| Le Drakkar | 187 | 45.231 | 8458.20 | 1162.48 | 821.24 | 10441.92 |
| | | | | | Total : | 41646.42 |

| Situation à compter de la notification de la convention (1) | | | | | | |
|---|----------|-----------|------------|------------|----------------|-----------------|
| Etablissements | Qté 2010 | € ht/ MWh | P1 en € HT | P2 en € HT | P3 en € HT | Total en € HT |
| Maternelle | 96 | 42.21 | 4052.15 | 860 | 666 | 5578.16 |
| Primaire | 405 | 42.21 | 17095.05 | 3319 | 1720 | 22134.05 |
| Le Drakkar | 187 | 42.21 | 7893.27 | 1060 | 744 | 9697.27 |
| | | | | | Total : | 37409.48 |

(1) : Source Dalkia

La convention prévoit par ailleurs que la facturation sera effectuée par Dalkia directement à l'attention de la Ville.

Considérant :

- la nécessité de renouveler la convention de fourniture d'énergie passée entre Sodineuf et la Ville de Dieppe pour l'école primaire Langevin, l'école maternelle Langevin et le Centre Le Drakkar

- les avis des commissions n° 1 en date du 5 décembre et n° 6 en date du 06 décembre 2011,

Il est proposé au Conseil Municipal d'autoriser Monsieur le Maire à signer la convention tripartite relative au marché de fourniture d'énergie pour ces trois établissements, avec Sodineuf et son fournisseur Dalkia.

☛ **Après en avoir délibéré, LE CONSEIL MUNICIPAL ADOPTE à l'unanimité la proposition ci-dessus.**

Fait et délibéré en séance, les jour, mois et an susdits.

**Pour extrait certifié conforme au registre,
Par délégation du Maire,
Myriam COLANGE
Directrice du Pôle Administration Générale**

**Acte certifié exécutoire en application
de la loi du 2 mars 1982 modifiée**

Réception en Sous-Préfecture :

**Publication :
Notification :**

| |
|--|
| Le présent acte peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de Rouen dans un délai de deux mois à compter de la date exécutoire |
|--|